



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil du 20^{ème} arrondissement du [...]

Vœu relatif à la reprise en régie du centre de santé de la Croix Rouge rue Haxo

Déposé par Karine Duchauchoi et les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen

Considérant la cession en cours des six centres de santé franciliens de la Croix-Rouge Française, dont deux sont situés sur le territoire parisien (13^{ème} et 20^{ème} arrondissements) ;

Considérant que le centre de santé de la Croix-Rouge Française du 20^{ème} arrondissement (situé rue Haxo dans le quartier Télégraphe Saint-Fargeau) a accueilli 6400 patients en médecine générale et 2000 en soins dentaires au second semestre de l'année 2021, pour un total de 20% de patients bénéficiant de la CMU et 3% de l'AME ;

Considérant que ces projets de cessions ont été engagés par la Croix-Rouge Française sans informer préalablement ni les élu-e-s locaux concerné.e.s, ni la Ville de Paris ;

Considérant que la Croix-Rouge a concédé que sa volonté de se séparer de ces centres tenait en premier lieu à des raisons financières et au déficit cumulé dans ces derniers ;

Considérant que les cinq collectivités locales concernées, dont Paris, auraient pu se positionner pour une reprise en régie publique ou en accompagnant la reprise par des associations à but non-lucratif si la Croix-Rouge avait accepté d'allotir la cession de ses six centres ;

Considérant que la Croix-Rouge a refusé tout allotissement, et s'est tournée vers le groupe privé lucratif Ramsay Santé pour la reprise de ses six centres prévue dès avril 2022 ;

Considérant que le choix d'un groupe privé lucratif comme repreneur place de grandes incertitudes sur l'avenir des patientèles suivies (accessibilité des soins, tarifs et maintien de la totalité de l'offre existante, etc.) mais également sur celui des équipes exerçant dans ces centres (conditions salariales, effectifs, modalités d'exercice, suivi des patients, etc.) ;

Considérant que le groupe Ramsay Santé s'est désengagé de son offre de reprise des centres de santé franciliens de la Croix-Rouge ;

Considérant les difficultés croissantes de la population en matière de pouvoir d'achat, et en particulier les difficultés d'accès au soin, aboutissant trop souvent à un renoncement aux soins ;

Considérant que la reprise du centre de santé rue Haxo par un acteur public ou associatif permettrait de conserver l'intégralité de l'offre de soins existante, mais surtout d'en pérenniser l'accessibilité aux files actives qui y recourent (et notamment les publics CMU-C et AME) ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité en Conseil de Paris de novembre 2021, demandant à la Croix-Rouge Française de privilégier la voie d'un repreneur en dehors du secteur privé lucratif, ainsi que le courrier adressé au mois de janvier 2021 par l'exécutif parisien à cette dernière afin de réitérer cette demande ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité en Conseil de Paris de mars 2022, réaffirmant cette demande à la Croix-Rouge Française ;

Considérant que la Croix-Rouge a depuis communiqué son intention de privilégier un repreneur en dehors du secteur lucratif ;

Sur proposition de Karine Duchauchoi, les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que :

- **La Ville de Paris réaffirme à la Croix-Rouge Française sa volonté de reprendre en régie publique le centre de santé de la rue Haxo.**